



Vallée

Guide Technique

Les outils Natura 2000

"Les Vallées Calcaires Péri-Angoumoises"

NATURA 2000, QU'EST-CE-QUE C'EST ?

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites européens, désignés pour la rareté ou la fragilité des habitats naturels et des espèces animales et végétales qui s'y trouvent.

En France, le réseau Natura 2000 comprend 1753 sites qui recouvrent 12,5% du territoire, et concernent 15 millions d'habitants.

Natura 2000 cherche à concilier activités humaines et protection des milieux naturels. Chaque État membre a une obligation de résultats.

Sur ses sites, la France a privilégié une politique contractuelle et volontaire pour la mise en œuvre des actions de gestion conservatoire prévue dans le document d'objectifs (DOCOB).

NATURA 2000 : UNE DÉMARCHÉ VOLONTAIRE

Tous les acteurs locaux (résidents, décideurs, porteurs de projets...) peuvent concourir à la préservation de ce site remarquable, caractéristique de la richesse écologique de notre région.

Sur ce site Natura 2000, il existe 2 outils d'engagement volontaire dans la démarche Natura 2000 :

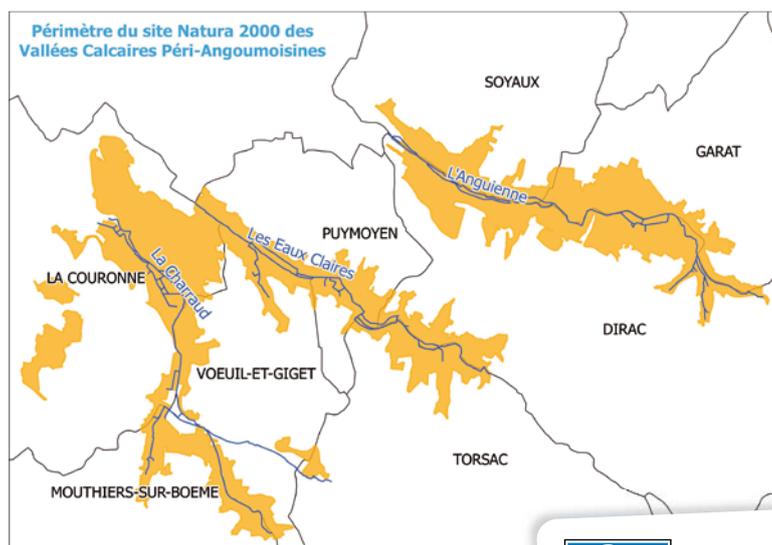
- les chartes Natura 2000 (tous milieux).
- les contrats Natura 2000 (forestier et hors surface agricole).



POURQUOI LES VALLÉES CALCAIRES PÉRI-ANGOUMOISINES ?

Le site Natura 2000 des Vallées Calcaires Péri-Angoumoises héberge 16 espèces d'intérêt communautaire et pas moins de 13 habitats naturels d'intérêt communautaire.

Le patrimoine naturel présent sur ce territoire est remarquable, il est primordial de le protéger et de le conserver tout en préservant les activités traditionnelles respectueuses de ces milieux.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



UN OUTIL POUR VOUS, PROPRIÉTAIRE, COLLECTIVITÉ, GESTIONNAIRE, POUR PRÉSERVER LES RICHESSES NATURELLES DE VOTRE TERRITOIRE !

Vous possédez des parcelles, vous êtes gestionnaire d'espaces au sein du site Natura 2000 ?

Vous pouvez adhérer à sa charte Natura 2000 !

QU'EST-CE QUE LA CHARTE NATURE 2000 ?

C'est un document qui dresse les bonnes pratiques de gestion à adopter pour préserver la biodiversité du site.

Son objectif ? Poursuivre, développer et valoriser les pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Quel est son contenu ?

Elle contient des fiches qui renvoient aux **milieux** naturels et aux **activités** que l'on retrouve sur le site. Des objectifs de gestion y sont décrits sous la forme d'**engagements** (bonnes pratiques n'entraînant pas de surcoût de gestion) et de **recommandations** (actions favorables pour aller plus loin).

Qui peut adhérer ?

Tout propriétaire ou ayant droit sur des parcelles situées dans un site Natura 2000.

Quelles sont les modalités d'adhésion ?

L'adhérent choisi d'engager tout ou partie de ses parcelles de manière entièrement volontaire pour une durée de **5 ans** (renouvelable).



La cardoncelle sans épines © E. Champion

LES CHARTES NATURE 2000 :

• MILIEUX

- Pelouses calcicoles et milieux associés
- Boisements secs et milieux associés
- Cours d'eau, berges et végétations rivulaires
- Milieux humides remarquables
- Boisements alluviaux
- Peupleraies
- Grottes et cavités
- Falaises rocheuses
- Prairies

• ACTIVITÉS

- Activités terrestres non motorisées (randonnée pédestre, équestre, VTT)
- Activités terrestres motorisées (moto, quad, 4x4...)
- Pratique de l'escalade
- Activités cynégétiques et régulation des espèces classées nuisibles
- Activités halieutiques
- Aménagement et entretien des ouvrages routiers
- Aménagement et entretien des ouvrages hydrauliques
- Sensibilisation et valorisation du patrimoine naturel et culturel

À LA CHARTE

1. Contacter la structure animatrice (LPO)
2. Choisir les parcelles et la fiche de la charte correspondante
3. Lire et signer la charte et les engagements généraux
4. Remplir le formulaire d'adhésion Cerfa
5. Joindre un plan des parcelles engagées (échelle 1/25 000^e)
6. Envoyer les documents à la DDT de la Charente



La structure animatrice du site Natura 2000 est là pour vous informer, vous conseiller et vous aider dans cette démarche. Elle peut se charger de la partie administrative liée à votre engagement en faveur de la charte ou des Contrats. N'hésitez pas à la contacter.

Dépôt de la demande d'adhésion Instruction du dossier par la DDT Application de l'exonération de la TFNB pendant 5 ans
Envoi des numéros des parcelles aux services fiscaux

Afin de gérer et restaurer certains milieux naturels tels que les pelouses calcicoles ("les chaumes"), les mégaphorbiaies (prairies à hautes herbes), les cours d'eau, les alignements de frênes têtards, les mares ou les cladiaies (formations végétales denses des dépressions humides "le rouchis")... des actions peuvent être mises en œuvre dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

QU'EST-CE-QUE C'EST ?

Un Contrat Natura 2000 est un engagement volontaire entre un acteur local (propriétaire, commune, association) et l'État dans un site Natura 2000. Ce contrat comporte un ensemble d'actions précises à mettre en œuvre sur 5 ans.

Le contrat Natura 2000 est constitué :

- d'un cahier des charges précisant les actions sur lesquelles vous engagez et les modalités de réalisation des travaux,
- d'un formulaire de demande de subvention avec les devis de réalisation des actions et la localisation cadastrale des parcelles engagées.

QUELS MILIEUX, QUELS CONTRATS ?

• EN MILIEU FORESTIER

- conservation d'arbres morts ou sénescents et d'arbres à cavités, très favorables à la faune
- création ou restauration de mares forestières
- création de clairières favorables à la faune et à la flore
- entretien des lisières (ourlets et manteaux forestiers)
- création ou entretien de frênes têtards

• HORS MILIEU AGRICOLE ET FORESTIER

- restauration et entretien de milieux ouverts : pelouses calcicoles, marais, mégaphorbiaies
- exploitation extensive des prairies maigres de fauche
- restauration et entretien des ripisylves (végétation des rives)
- restauration et entretien des ouvrages hydrauliques (débroussaillage / désenvasement de biefs...)
- protection d'habitats fragiles (mise en défens de pelouses calcicoles, grottes, cavités) avec mise en place de panneaux d'information

Ascalaphe souffré © E. Champion



Barbastelle © P. Jourde



Cuivré des marais © E. Champion



© Mathilde Poncet / LPO

QUELS AVANTAGES ?

- Les frais que vous engagez pour la réalisation de travaux de gestion environnementale sont remboursés à **100 %** par l'État et l'Europe (plafonnés à 80 % pour les collectivités territoriales pour les subventions d'investissement).
- La signature d'un contrat Natura 2000 donne droit à une exonération des parts communales et intercommunales de la taxe foncière sur le non bâti pendant 5 ans, sur les parcelles engagées.

QUELS AVANTAGES ?

- Exonération des parts communales et intercommunales de la taxe foncière sur le non bâti (TFNB).
- Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations.
- Accès à certaines aides publiques ou dispositions fiscales spéciales si le propriétaire dispose en outre d'un document de gestion forestière lui reconnaissant la garantie de **gestion durable de sa forêt**.

Quelques exemples...

CHARTRE

Adhérer à une chartre Natura 2000 revient à s'engager à pratiquer une gestion respectueuse des milieux et des espèces. Quelques-unes des pratiques à suivre :

Pelouses calcicoles

- Conserver les surfaces existantes (pas de boisement, de retournement, de stockage...)
- Réaliser les débroussaillages entre le 1^{er} octobre et la fin avril
- N'utiliser aucun désherbant chimique



© Charente Nature

Boisements secs

- Conserver les surfaces existantes (pas de défrichement, d'enrésinement, de stockage)
- Maintenir l'exploitation à quelques arbres par an et par hectare
- Conserver les clairières, les manteaux et ourlets pré-forestiers, les faciès à buis en libre évolution
- Limiter la surface de coupe à 1 ha pour les boisements de chênes
- Laisser au sol une partie du bois mort



© J. Coulombier / LPO

Berges et cours d'eau

- Absence de travaux dans le lit du cours d'eau
- Entretenir la végétation des rives (ripisylve) entre le 15 juillet et le 15 février, par des méthodes douces (éviter l'élagueuse, le gyrobroyeur)
- Maintenir les frênes, aulnes, saules qui stabilisent les berges
- Favoriser une ripisylve différenciée : alternance de berges boisées, buissonnantes et herbacées qui favorisent chacune différentes espèces (vison, loutre, libellules...)



© Mathilde Poncet / LPO

Randonnée pédestre, équestre, VTT

- Randonner uniquement sur les sentiers IGN afin de ne pas piétiner le couvert végétal
- Ne pas favoriser les itinéraires clandestins (passage répété hors des sentiers, sur des pistes)
- Entretenir les sentiers et chemins entre le 1^{er} août et le 1^{er} mars, en privilégiant les interventions manuelles ou mécaniques



© Fotolia

CONTRAT

Vous êtes propriétaire de chaumes, de boisements, de cavités, de zones humides... dans le site Natura 2000 ? Vous aussi, vous pouvez participer à la préservation de l'environnement en vous engageant dans un contrat Natura 2000. Contactez-nous !



© Charente Nature

Pourquoi intervenir sur les pelouses calcicoles ?

Les milieux ouverts tendent naturellement à évoluer vers leur stade ultime de développement : la forêt. En l'absence de pratiques (fauche, pâturage), les pelouses se boisent ce qui entraîne un appauvrissement biologique du milieu. La conservation à long terme des richesses des pelouses ne peut être assurée que par la gestion. Au-delà de l'aspect biologique, les chaumes constituent des éléments paysagers très importants, caractéristiques de l'Angoumois et qui témoignent de méthodes d'exploitations traditionnelles. **Travaillons ensemble à leur conservation !**

QUI CONTACTER ?

Guillaume PLANCHE
LPO - Fondries Royales
8 rue Pujos
17300 ROCHEFORT
06 71 13 48 71
guillaume.planche@lpo.fr



Lucane cerf-volant

Découvrez maintenant toutes les fiches espèces, les infos, les actualités et les dernières actions réalisés dans les vallées Péri-Angoumoises, sur notre site internet :

<http://valleesangoumoises.n2000.fr>



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Directeur de publication : Michel MÉTAIS

Coordination - conception : Guillaume PLANCHE / LPO 2013

Réalisation, maquette : A. Barraud, F. Ratelet - Service Editions LPO © 2013 - ED1311001FR

Imprimé sur Cyclus print par Imprimerie Lagarde - 17 Saujon - Imprim'Vert

Cette lettre d'information est éditée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat comme structure animatrice du Docob N2000 du site "Vallées Calcaires Péri-Angoumoises", sous l'autorité du Préfet de Charente.